



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0282

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyon urban Truck et Bus (LUTB) Transport and mobility Systems - Attribution d'une subvention à la société Matelys pour le programme de recherche et de développement Ecobex

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0282**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyon urban Truck et Bus (LUTB) Transport and mobility Systems - Attribution d'une subvention à la société Matelys pour le programme de recherche et de développement Ecobex**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014-0187 du 10 juillet 2014, et en application des contrats de performance 2013-2018, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement (R&D) des 5 pôles de compétitivité qu'il soutient et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 2 000 000 €.

Les membres fondateurs du pôle Lyon urban Truck et Bus (LUTB) Transport and mobility systems (TMS) sont Renault Trucks (2° groupe mondial de véhicules industriels), IRISBUS (2° constructeur européen d'autocars et de bus), IFP Energies nouvelles, l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et la Communauté urbaine de Lyon.

2 fois par an, dans le cadre d'un appel à projets national, les projets labellisés par les pôles font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention. Depuis sa création le pôle a ainsi contribué à labelliser 154 projets collaboratifs de R&D dont 81 ont été financés à hauteur de 120 000 000 €.

Pour le 17° appel à projets du fonds unique interministériel (FUI), le projet de R&D Ecobex, labellisé par LUTB TMS, a été retenu officiellement par l'Etat et la Communauté urbaine souhaite lui apporter son soutien financier.

a) - Le projet Ecobex

L'impact acoustique des véhicules de transports terrestres est de plus en plus pris en considération dans l'étude sanitaire des milieux urbains et les industriels automobiles ont assimilé cette donnée au cœur des travaux de perfectionnement de leurs équipements. De plus, à compter de 2016, les nouvelles normes imposeront un abaissement du plafond sonore.

Le projet Ecobex consiste à travailler sur des écrans acoustiques permettant de diminuer l'impact sonore des moteurs dans l'automobile. Une attention particulière sera accordée aux coûts, poids, modalités d'assemblage et performances de manière à répondre aux enjeux de la grande série automobile. Parallèlement à cela, 2 outils seront développés, l'un pour la mesure des bruits émis et l'autre pour prédire les performances et le dimensionnement des écrans en question.

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

Le projet a pour objectif de mettre sur le marché 2 outils de post-traitement de mesures permettant tout d'abord de caractériser le rayonnement acoustique d'un groupe motopropulseur de façon rapide et robuste. Ces outils seront également capables de caractériser des sources acoustiques telles que la ligne d'échappement ou le roulement de pneu sur la chaussée.

Les logiciels de calcul et de synthèse acoustique développés simuleront le rayonnement acoustique du groupe moto-propulseur (GMP) dans son compartiment avec la prise en compte des écrans et de leurs matériaux

avec une fonctionnalité d'optimisation. Ils pourront être utilisés pour réaliser des prestations de services auprès des équipementiers et des constructeurs de véhicules.

Les nouveaux concepts de matériaux et d'assemblage permettront aux équipementiers de prendre des parts de marché auprès des constructeurs automobiles et poids lourds, dans un contexte incitatif lié aux exigences réglementaires croissantes. Ce développement aidera à consolider voire à créer de nombreux emplois sur des sites de R&D et de fabrication. La maîtrise du processus de développement des écrans acoustiques sécurisera l'homologation des véhicules de Renault, évitant ainsi des arrêts de production.

Le projet, labellisé en 1ère labellisation par le pôle ITRANS, est co-labellisé par le pôle LUTB. Les partenaires lyonnais de ce projet sont intégrés dans le cadre de leur expertise dans le domaine de la vibro-acoustique. Il s'agit de Vibratec, MicrodB SA (groupe Vibratec) et Matelys. Ecobex contribue à conforter la compétence en vibro-acoustique du territoire. Ces 3 entreprises locales pourront se positionner en anticipation de la réglementation future, sur des techniques qui concerneront tous les véhicules automobiles (12 millions de véhicules par an concernés à l'échelle européenne).

b) - Plan de financement prévisionnel du projet Ecobex

Le projet, d'une durée de 3 ans, présente un budget s'élevant à 4 290 018,26 €, dont 1 652 071,76 € financés par le FUI et les personnes publiques partenaires selon la répartition suivante.

Partenaires	Assiette de l'aide (en €)	Aide totale demandée	Cofinancement envisagé	Montant Etat provisoire	Région Nord - Pas de Calais	Communauté urbaine de Lyon	Région Rhône Alpes
Vibratec	847 084,00	381 187,80	160 000,00	221 187,80			160 000,00
CRITT M2A	377 833,36	170 025,01	170 025,01		170 025,01		
ESI Group	796 818,17	199 204,54		199 204,54			
Matelys	479 880,00	215 946,00	215 946,00			215 946,00	
Mecacorp	385 670,00	96 417,50		96 417,50			
MicrodB SA	553 371,40	249 017,13	249 017,13				249 017,13
Renault SAS	99 995,13	24 998,78		24 998,78			
RJP Modelage	177 026	53 107,80		53 107,80			
Saint-Gobain Isover	413 564,00	103 391,00		103 391,00			
UTC	158 776,20	158 776,20		158 776,20			
Total	4 290 018,26	1 652 071,76	794 988,14	857 083,62	170 025,01	215 946,00	409 017,13

Ces montants sont donnés à titre indicatif.

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine :

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Ecobex, en apportant une subvention de 215 946 € au profit de la société Matelys située à Vaulx en Velin, selon les modalités définies dans la convention cadre et la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'État sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 215 946 € au profit de la société Matelys dans le cadre du projet de recherche et développement Ecobex pour la période 2014-2018,

b) - la convention-cadre à signer entre l'État et les collectivités locales partenaires du projet Ecobex portant sur leurs engagements respectifs sur la période 2014-2018,

c) - la convention de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Matelys définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O2864 le 10 juillet 2014 pour la somme de 2 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014, 2016 et 2018 - compte 20421 - fonction 90 - opération n° 0P02O2864, selon l'échéancier suivant : 86 378 € en 2014, 86 378 € en 2016 et 43 190 € en 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.